



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15/11/2024

PROCÈS-VERBAL

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 8 novembre 2024 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents : 26

CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, MASSET Amandine, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, GOULLIART Emmanuel, GABREL Cécile, SPOTBEEN Michel, Adjoints.

MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, LESCROART Daniel, MAKSYMOWICZ Laurence, WEKSTEEN David, HUGUET Caroline, LEGRAND Pierre, EL GHAZI Fouad Eddine, EL MESSAOUDI Amira, CORBEAUX Éric départ à 18H53, DAL Perrine départ à 18H53, PRUNES-URUEN Sophie départ à 18H53, HUART Cécile départ à 18H53, PELLIZZARI Rachel départ à 18H53, Conseillers.

Absents excusés : 7

VANDENKERCKHOVE Didier, procuration à RACHEZ Marie-Chantal
FRERE Francine, procuration à LESCROART Daniel
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier
DECRAENE Pierre, procuration à PELLIZZARI Rachel
VANDEKERCKHOVE Benjamin, procuration à CORBEAUX Éric
PACINI Antoine procuration à HUART Cécile
BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Votants : 25

Départ à 18H53 (lors des Communications du Maire) de CORBEAUX Éric, DAL Perrine, PRUNES-URUEN Sophie, HUART Cécile, PELLIZZARI Rachel.

Sommaire

1. **NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
2. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20/09/2024**
3. **COMMUNICATIONS DU MAIRE**
4. **DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS AU 07/11/2024**
5. **COMMISSION PRÉVENTION, SÉCURITÉ, SANTÉ, HANDICAP, AFFAIRES PATRIOTIQUES, VIE ASSOCIATIVE, RELATIONS INTERNATIONALES**
 1. Voyage de mémoire 2025
 2. Subvention 2024 – Union locale des syndicats CGT de Seclin et environs
 3. Acquisition de deux surfaces amovibles extérieures de handball
6. **COMMISSION FINANCES**
 4. Renouvellement d'adhésion au dispositif interne de signalement des atteintes à l'intégrité physique, des actes de violence, de harcèlement, de discrimination, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation
 5. Création d'un emploi permanent
 6. Création – Suppression d'emplois permanents
7. **COMMISSION LIEN SOCIAL, SÉNIORS, INTERGÉNÉRATIONNEL**
 7. Convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
 8. Mise en place d'une permanence d'un délégué du Défenseur des droits
8. **COMMISSION RAYONNEMENT & INCLUSION DANS LES MANIFESTATIONS CULTURELLES, SPORTIVES & COMMERCIALES – COMMUNICATION**
 9. Subvention 2024 – Association Seclinoise Pétanque passion
9. **COMMISSION PARCOURS ÉDUCATIF**
 10. Tarification du séjour ski 2025
 11. Salon Mon Métier Avenir – année 2025
 12. Association ANACEJ – renouvellement d'adhésion 2025
10. **COMMISSION PATRIMOINE, AMÉNAGEMENT ET SERVICES TECHNIQUES**
 13. Convention de rétrocession des équipements du nouveau quartier « Martha Desrumaux »
 14. Conventions relatives aux audits hydriques
 15. Cession à l'euro symbolique à la MEL de la parcelle cadastrée XA 00231
 16. Conventionnement pour la mise à disposition de locaux à destination de l'association Hortibat
 17. Institution des déclarations préalables pour les travaux de ravalement de façade
 18. Attribution de subvention d'équipement à des particuliers

Retrouvez la vidéo sur le site Internet de la municipalité : www.ville-seclin.fr

Rubrique : actualités

Et/ou

Utilisez l'outil de recherche

 

Monsieur le Maire : Comme on dit au tennis, on dit « time ! ». Mesdames et Messieurs les élus, s'il vous plaît, vous voulez bien rejoindre vos places, nous allons pouvoir débiter... Est-ce qu'au niveau du micro, vous m'entendez ? Est-ce que vous m'entendez ? Ça va mieux ? N'hésitez pas à me répondre. C'est bon ? Très bien ! Mesdames et Messieurs les élus, si vous voulez bien rejoindre vos places, nous allons pouvoir démarrer dans quelques secondes ce Conseil Municipal. Voilà ! Madame EL MESSAOUDI, je vous laisse la parole pour l'appel.

Madame EL MESSAOUDI : Bonsoir ! Merci, Monsieur le Maire.

Madame EL MESSAOUDI procède à l'appel.

Monsieur le Maire : Merci. Alors avant de démarrer les divers points à l'ordre du jour, tout d'abord un petit mot d'accueil destiné à Madame Laura MYCYSZYN, qui est derrière moi, qui rejoint la collectivité. Vous pouvez vous lever, qu'on vous identifie bien. Laura intègre la collectivité en qualité d'adjointe de responsable du Pôle PPE (Pôle Parcours Éducatif), en soutien direct de Monsieur Sébastien BALLESTÉROS. On vous souhaite en tout cas la bienvenue au sein de cette collectivité, même si ça fait déjà quelques semaines que vous avez pu prendre vos fonctions. Et j'espère que tout se passe bien. Vous souhaiter en tout cas la bienvenue et puis vous souhaiter en tout cas le meilleur dans cette collectivité. Que vous puissiez vous épanouir pleinement sur des champs de compétences, où il me semble que c'est quelque chose, en tout cas qui vous intéressait. Sinon, vous n'auriez pas postulé, vous me direz. Mais en tout cas c'était un champ de compétences qui vous intéresse particulièrement et dans lequel, je l'espère, vous allez pouvoir vous épanouir pleinement. Voilà ! Encore bienvenue !

1. NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux, qui l'acceptent, de nommer EL MESSAOUDI Amira, Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Alors, avant d'aborder les divers points à l'ordre du jour, je vous propose d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 20 septembre 2024.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20/09/2024

Monsieur le Maire : Tout d'abord avant d'entrer dans le vif des communications, l'approbation du procès-verbal, du dernier Conseil Municipal du 20 septembre dernier. Y a-t-il des observations par rapport à ce que vous avez pu en recevoir ? Pas d'observations particulières ? On avait pu voir ça avec Monsieur DECRAENE en conférence des Présidents où a priori, il n'y avait pas d'observations particulières. Je considère donc ce procès-verbal approuvé.

PROCÈS-VERBAL approuvé à l'unanimité

3. COMMUNICATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire : Sur les communications du Maire. Tout d'abord, un premier regard sur le Rapport Social Unique 2023, qui nous est parvenu, il y a une toute petite semaine. On a fait très vite pour le présenter également hier en CST, rapport social unique de la collectivité pour l'année 2023, dont l'objet est de dresser, en fait, une photographie de la situation des agents de la collectivité, de notre masse salariale, mais aussi des agents de la collectivité. C'est une photographie, donc pour l'année, avec des éléments chiffrés que vous pourrez retrouver en ligne sur Internet. Donc ce rapport social est tout à fait accessible. Et il est, en tout cas, moi, je l'estime particulièrement bon, très bon, même. Je tiens d'ailleurs à saluer et à souligner les résultats de celui-ci et remercier le Directeur Général des Services, et bien évidemment les agents de la collectivité qui œuvrent pour aller dans le sens philosophique et dans la façon dont on entend, en tout cas, permettre aux agents d'évoluer au sein de cette collectivité. Il y a des chiffres qui nous semblent absolument objectivés et qui permettent, en tout cas, de se satisfaire de la situation, avec une maîtrise de la masse salariale qui est aujourd'hui bien opérée.

On est passé, souvenez-vous, en 2021, on était à 69 % de la masse salariale. Nous sommes désormais à 65 %. Donc là où dans des villes de strates équivalentes, c'est-à-dire des villes équivalentes, on peut prendre l'exemple de Wattignies. La masse salariale représente à peu près 53 à 55 % du budget fonctionnement. Ici, on était à 69 en 2020. Nous sommes désormais à 65. On n'a pas d'objectif précis sur un taux que l'on souhaite avoir. Mais je rappelle la méthode que l'on emploie : Pour tout départ en retraite, pour toute mobilité, on requestionne le service. On essaye de travailler sur la mutualisation de certains postes, en valorisant les carrières de ceux qui restent dans la collectivité. Donc, notre objectif est double : C'est de réduire la masse salariale. Et je n'ai pas honte de le dire, puisque de toute façon, c'était quelque chose qu'on avait pu défendre à l'occasion de la dernière campagne des Municipales. Parce que cette masse salariale est absolument impressionnante. Et elle est tellement impressionnante, qu'elle empêchait la collectivité d'investir sur des sujets et des enjeux absolument prépondérants pour notre collectivité. Donc, retrouver des marges de manœuvre, c'est absolument capital. Donc, on a recours à l'emprunt d'une part. On a également ce levier, celui de réduire, lorsque la situation se présente, de requestionner les services pour réduire petit à petit, sans révolution, sans malmenager qui, que ce soit, mais de réduire la masse salariale pour revenir à des proportions plus raisonnables, pour retrouver des capacités d'investissement. Et derrière ces capacités d'investissement, c'est quoi ? C'est réhabiliter des bâtiments qui ne sont plus aux normes de sécurité. Et donc, derrière cela, c'est la menace sur nos propres services publics, puisque, si nos commissions de sécurité venaient à se prononcer, ce seraient des bâtiments qui seraient susceptibles d'être fermés. Donc, il y a un enjeu, en tout cas, bâtimentaire certes, mais de maintien de nos services publics au sein de cette collectivité qui, en tout cas, nous permet d'être un peu plus confiants que lorsque nous sommes arrivés. D'être un peu plus confiants sur des marges de manœuvre que nous serions susceptibles de retrouver. D'autres éléments chiffrés qu'il faut mettre au crédit, en tout cas des orientations qui sont posées et du travail fourni par les services : Une baisse notable et continue depuis 2021 du taux d'absentéisme compressible. C'est-à-dire les maladies ordinaires. Je ne parle pas des maladies de longue durée. Avec un accompagnement psychologique en cas de difficultés, un certain nombre de facteurs qui contribuent à ce que ce taux soit en très nette diminution : Déploiement du télétravail ; la mise en place d'ARTT ; la gestion des conflits, une gestion réelle des conflits : On n'attend pas. On ne laisse pas se dégrader une situation. Sur une situation larvée, lorsqu'on est confronté à une situation conflictuelle, on traite en temps réel et immédiatement le conflit pour éviter que cela puisse prendre des proportions qui portent atteinte à l'intégrité morale et physique des agents ; un accompagnement donc, une prise en charge, pardon, de la Mutuelle Santé Prévoyance, qui facilite également en tout cas, l'élan que l'on souhaite donner ; et également un dialogue social renforcé. Alors j'ai pu saluer, à l'occasion du CST qui s'est tenu hier, les organisations syndicales qui travaillent avec nous, en partenariat. L'objectif, pour nous, c'est vraiment de construire un mode de fonctionnement partenarial entre les élus, entre la direction des services et les organisations syndicales, pour que, lorsque les organisations nous soulèvent des difficultés qui peuvent être rencontrées, elles soient entendues par les élus d'une part, et travaillées par les services, pour répondre aux problématiques que nous pouvons rencontrer.

Autre chiffre important, une division par deux du nombre d'accidents du travail entre 2021 et 2023. Ce qui est le résultat d'une politique de prévention des risques professionnels qui se professionnalise. Un préventeur qui est présent, qui est omniprésent au sein de la collectivité, et la collectivité qui se place en chef d'orchestre pour justement éviter et prévenir les risques professionnels et donc des accidents ; des réseaux d'assistant et de prévention. On aura l'occasion durant ce Conseil, d'ailleurs, de passer une délibération sur des risques qui peuvent être révélés à l'occasion de faits de harcèlement ou d'autres circonstances. Donc ce sont également des partenaires qui nous accompagnent pour toujours prévenir les risques professionnels et donc, de travailler sur la prévention. Une définition en cours, d'un plan de prévention pluriannuel. Donc ça, c'est un travail qui est actuellement porté par les services que je remercie encore. Une actualisation du document unique et des formations à l'hygiène et à la sécurité. Donc, l'ensemble de ces mesures, et j'en oublie certaines, mais l'ensemble de ces mesures, qui ont été mises en œuvre dès le début de ce mandat permettent aujourd'hui de constater des résultats positifs, une diminution par deux du nombre d'accidents du travail. Et donc, ce qui est le reflet aussi, de ce que la qualité au travail est au rendez-vous au sein de cette collectivité.

Autre chiffre important que vous pourrez retrouver dans ce Rapport Social Unique, c'est une hausse continue du nombre d'agents en situation de handicap au sein de cette collectivité. Vous savez que les collectivités territoriales ont l'obligation d'employer, d'avoir dans leurs effectifs, un taux au minimum de 6 %. Nous n'y étions absolument pas au tout début de ce mandat. On était à 4,2 %, me semble-t-il. Ce qui amenait la collectivité à devoir payer une taxe à cet effet. On a porté un travail très important sur ce sujet. Le taux de personnes en situation de handicap au sein de nos effectifs municipaux est donc de 7,57 %. Ce qui démontre aussi que notre objectif n'était pas tant d'atteindre un taux légal qui se veut tout à fait respectable. Mais cela décline, en tout cas le fait que nous allions au-delà de ce taux. Cela décline une réelle politique d'inclusion. Voilà !

Nous sommes très clairement sur une politique volontariste d'inclusion au sein de nos effectifs. On travaille à cette inclusion et donc pas d'étonnement à ce que ces chiffres, en tout cas, aillent bien au-delà des 6 % imposés par la loi.

Et puis également des accompagnements à la formation en forte hausse, avec un nombre de jours de formation qui a là, également doublé. Je pense qu'on est à plus de 630 jours sur l'ensemble de nos effectifs, de formation apportée à nos agents. Ce qui témoigne également de notre volonté de permettre des évolutions de carrière. Et cela se traduit aussi dans les promotions internes. Fort, effectivement, de mobilités qui peuvent être, et on est toujours heureux lorsque des mobilités sont en tout cas constatées au sein de la collectivité. On est très heureux, en tout cas, de pouvoir aussi permettre des promotions en interne, parce que les agents y ont été préalablement formés. Donc notre objectif aussi, c'est de permettre en interne des promotions et des évolutions de carrière, forts des formations très importantes que nous portons. Cela décline en réalité l'ensemble de ces aspects de notre philosophie au travail, notre volonté au travail, qui est bien loin de ce que certains peuvent essayer de faire croire auprès de la population, d'une certaine maltraitance ou d'un certain malaise au travail. Les chiffres que je viens de vous présenter démontrent tout le contraire. Et ceci est objectivé, démontré, incontestable, même s'il peut toujours y avoir des cas d'espèce. Mais ça n'est pas parce que les poissons volants existent que ça forme la majorité de l'espèce. Voilà ce que je tenais à dire et donc je tiens, sur ce point, à aussi répondre à des propos que j'ai pu voir dans une tribune, récemment, de ce que l'y aurait une hémorragie au sein de l'école de musique, avec des départs à n'en plus finir de professeurs de musique. Je m'érige en faux. Ces propos sont parfaitement mensongers, infondés, non contrôlés. Il n'y a pas plus de départs aujourd'hui, qu'il n'y en avait par le passé. Et ces départs, oui et oui, et ces départs sont, dans les trois cas qui nous concernent cette année, motivés par des promotions externes à la Ville. Un agent qui est devenu Directeur d'une école de musique. D'autres agents qui se sont rapprochés de leur lieu de domiciliation. Donc on est loin, très très très loin, en tout cas, d'un certain malaise au sein de cette collectivité qui aurait pour conséquence de faire fuir nos agents. On n'en est pas là du tout. Voilà ce que je tenais à dire, en tout cas, sur ce Rapport Social Unique. Vous pourrez confronter mes propos par la véracité matérialisée des conclusions écrites de ce rapport, en ligne, puisqu'il est publié sur le site Internet. Voilà ce que je tenais à dire, en tout cas, tout d'abord au titre des communications du Maire.

Et puis également, un autre point qui m'a un peu heurté, mais je n'ai pas été le seul, à l'occasion d'une récente tribune. Mais quelque part, j'y suis hélas accoutumé. Vous savez depuis que je suis à Seclin, engagé politiquement, j'ai épaissi mon cuir. Mais bon, voilà. Si moi, ça m'atteint avec certaines réserves, ça peut atteindre d'autres personnes lorsqu'elles se sentent visées. Et c'est le cas de Monsieur Alain FRUCHART, Président de l'Office de Tourisme, de Seclin, qui a souhaité m'adresser une correspondance dont je souhaite vous faire lecture maintenant, pour rétablir une certaine vérité que les Seclinois sont en droit d'obtenir et, également, mettre à un terme à des propos mensongers à la limite de la diffamation, qui ont pu être tenus et Monsieur FRUCHART souhaitait vraiment que je puisse procéder à la lecture de ce courrier au sein de ce Conseil Municipal pour rétablir la vérité. Je vais le lire, avant de boire un petit peu. Voilà.

« Monsieur le Maire, C'est avec surprise et étonnement que j'ai découvert la tribune de la minorité municipale et, en particulier, le chapitre concernant Seclin Mélantois Tourisme. Il est de ma responsabilité, comme Président, d'informer les Seclinois, mais surtout de rétablir la réalité des faits, face à cette avalanche de fausses informations, à la limite de la diffamation sur certains points ». Vous voyez, ce n'est pas moi qui le dis. « Dans nos statuts, nous avons 6 élus de droit pour la Ville de Seclin. À l'issue des élections en 2020, et le changement de majorité, de fait, la Présidente de l'époque était démissionnaire ». De fait. Il n'y a pas de débats là-dessus. « C'est une application stricte de nos statuts et non une demande du Maire. Il est fait mention également dans l'article que le Maire aurait poussé à la porte une partie de l'équipe. Toujours selon nos statuts, c'est le Président qui est en charge des ressources humaines, et non le Maire. Nous avons bien eu un départ dans l'équipe concernant l'ancienne Directrice, qui a été déclarée inapte au travail par la Médecine du Travail, après 18 mois d'arrêt sans interruption. Cela nous a contraints, et c'est la loi, de la licencier. Suite à ce départ, nous avons recruté un nouveau Directeur qui a pris en main de façon magistrale le projet touristique, à l'échelle du territoire. Nous sommes passés en quelques semaines, d'un Office de Tourisme plus comparable à un syndicat d'initiative, à un véritable Office de Tourisme rayonnant sur tout le territoire. Être élu de droit, c'est aussi des devoirs et en particulier, d'assister au Conseil d'Administration et aux Assemblées Générales. Je constate que la minorité municipale, qui siège en qualité d'élus de droit au sein de celui-ci, n'est pas présente depuis plus d'un an à nos réunions. Si elle avait été présente, elle aurait pu constater les satisfecit unanimes du Service Tourisme de la MEL, de HELLO LILLE, des professionnels du tourisme et de l'ensemble des communes partenaires concernant le rayonnement de Seclin, Mélantois Tourisme, et sur tout le territoire sud la Métropole. J'en veux pour preuve l'adhésion de 8 nouvelles communes qui nous ont rejoints depuis deux ans, ainsi que l'adhésion de très nombreux professionnels du tourisme, également présents en force au sein de notre Conseil d'Administration.

Pour conclure, et cela me semble l'information la plus importante, qui visiblement, a totalement échappé à la minorité municipale, c'est le vote à l'unanimité », l'unanimité « du Conseil de la MEL, qui a validé la création d'un Office de Tourisme Métropolitain, regroupant au sein d'un groupement d'intérêt public, la quasi-totalité des Offices de Tourisme de la MEL. C'est l'outil qu'il manquait à la Métropole, pour développer de façon cohérente le tourisme d'agrément à l'échelle de tout le territoire et pour toutes les communes. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. C'est en quelque sorte dupliquer la même dynamique de rayonnement, mise en place sur Seclin Mélandois Tourisme, à l'échelle de toutes les communes de la MEL. Maintenir un tel point d'accueil à Seclin, recevant une ou deux personnes par jour obligerait à maintenir deux temps pleins sur place, ce qui n'a plus de sens dans cette nouvelle organisation. La mutualisation des ressources sur les 5 points d'accueil stratégique va au contraire permettre de répondre plus efficacement aux attentes des touristes. D'autant plus que toutes les communes le souhaitant pourront avoir un soutien logistique du groupement d'intérêt public, pour informer le public. Merci, Monsieur le Maire, de bien vouloir partager, si vous le souhaitez ces informations aux Seclinois », ce que je viens d'effectuer à l'instant.

Et j'en profiterai, peut-être, pour rajouter ma petite touche personnelle. Ce courrier démontre la logique qui est la vôtre. Depuis que je connais en fait, l'ancienne majorité, l'opposition aujourd'hui, la désinformation, les rumeurs, les mensonges constants et les attaques personnelles. Mais alors je ne sais pas ce que je vous ai fait, mais alors vous avez une cible. Lorsque j'étais dans l'opposition, c'était : « Monsieur CADART, Monsieur CADART par ci, tout le temps », et depuis que je suis Maire, il n'y a qu'une seule cible, mais une seule, c'est le Maire. Votre seul objectif, en fait, c'est de m'atteindre ; de me nuire par tout moyen, de mentir à tout va. Et en plus de nous dire : « Mais on n'est pas informés, on n'est pas informés ; on ne siège pas dans les instances ». Vous n'y êtes pas dans les instances. Vous n'êtes pas à l'Office de Tourisme depuis un an et demi. Vous n'étiez pas au CST hier. Voilà la réalité des faits, ce que doivent connaître les Seclinois. En fait, vous ne connaissez pas les dossiers. Et alors, ce qui est pire, ce qui est pire, ça, c'est le propos de Monsieur FRUCHART. Il a rédigé ce courrier, que j'ai reçu hier. Sa ligne, c'est de dire, « un défaut d'information peut se traduire par de la désinformation, du mensonge, récurrent ». Récurrent, moi ça fait 15 ans que je vis et que je supporte ces choses. Je vous dis, depuis, je me suis un peu épaissi le cuir, mais dans vos propos, vous engagez d'autres personnes. Quand vous visez le Maire, en réalité, vous pouvez aussi diffamer d'autres personnes. Ce qui est terrible, ce qui est terrible, c'est que Madame HUART, vous avez eu un entretien avec le Directeur de l'Office de Tourisme, Monsieur Paul DUMORTIER. Vous ne siégez pas au CA, mais vous avez des entretiens avec Monsieur Paul DUMORTIER que j'ai eu au téléphone tout à l'heure.

Madame HUART (NDLR : *inaudible*)

Monsieur le Maire : Attendez ! Oui, mais écoutez, face à la diffamation, j'ai deux solutions, j'ai deux solutions, c'est une communication. Allez ! Mais je vais parler... C'est votre méthode, c'est votre méthode de couper la parole, mais j'irai au bout. Vous avez l'habitude... Oui pardon, les communications du Maire... pardon, ce sont les communications du Maire. Si vous n'êtes pas prête à respecter la démocratie, voilà ! Donc Monsieur Paul DUMORTIER que j'ai eu au téléphone... Monsieur Paul DUMORTIER... vous ne vous êtes pas entretenue avec lui pour l'informer de cette tribune. Vous l'avez eu, pour information, pour savoir ce qui était en cours de réflexion par la Métropole Européenne de Lille. Il vous a tout expliqué. Il vous a tout expliqué. Et donc, c'est en toute connaissance de cause que vous mentez, en réalité. C'est en toute connaissance de cause que vous mentez et je confirme ce que je dis. Je confirme ce que je dis. C'est en toute connaissance de cause... C'est en toute connaissance de cause que vous mentez aux Seclinois. Voilà, c'est en toute connaissance de cause que vous mentez. Vous êtes informée... vous êtes informée... vous êtes informée... vous êtes informée qu'une antenne, vous êtes informée... vous êtes informée... voilà ! Écoutez, votre départ... votre départ... votre départ est à l'image de ce que vous reflétez, le mensonge, la désinformation permanente et quand vous êtes prise « la main dans le sac », vous quittez les débats parce que vous n'êtes pas capable de les assumer. Voilà la réalité. Alors, je poursuis, Madame HUART, vous êtes parfaitement informée de ce qui était en cours de réflexion à l'échelle de la Métropole Européenne de Lille.

Madame HUART : Oui, c'est pour ça que je l'ai écrit. C'est donc la vérité.

Monsieur le Maire : Vous étiez donc parfaitement informée de ce qu'il se passait. Vous attaquez ostensiblement le Maire, alors qu'il s'agit d'une délibération du Conseil Métropolitain. Que vous êtes parfaitement informée que je vais siéger au sein du groupement d'intérêt public à la demande du vice-président en charge du tourisme qui m'a demandé, fort quelque part du travail que j'ai pu porter sur le dynamisme touristique, de siéger au sein du groupement d'intérêt public. Donc ce sont des informations dont vous avez parfaitement connaissance et qui traduisent, en tout cas, votre totale mauvaise foi.

Je ne peux que regretter, en tout cas, que l'opposition n'assume pas ses propos en réalité, et que lorsqu'on lui apporte la contradiction... c'est facile de dresser des écrits mensongers et lorsqu'on appelle la contradiction de « lever le camp » parce que, quelque part, on est pris à son propre piège. Mais je tiens, en tout cas, à préciser aux Seclinois que c'est très exactement ce qui est vécu depuis des années, des années et des années. Que mon combat à Seclin a été de lutter contre le mensonge, contre la désinformation, qui se poursuit encore aujourd'hui. Et je tiens à ce que ça soit porté à la connaissance des Seclinois. Voilà la raison pour laquelle j'ai tenu à lire le courrier qui m'a été adressé par Monsieur Alain FRUCHART. Et j'en ai terminé au stade de mes communications. Ça déplaît, eh bien ça déplaît, c'est ainsi.

4. DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS

4.1 TABLEAU D'ENREGISTREMENT DES DÉCISIONS MUNICIPALES 2024 À LA DATE DU 07/11/2024

2024-95 :	Mise à disposition d'un composteur individuel
2024-96 :	Aide municipale frelons asiatiques
2024-97 :	Mise à disposition d'un composteur individuel
2024-98 :	Reprise de concessions des soldats morts pour la France, en état d'abandon – procédure d'exhumation – Cimetière de Seclin centre
2024-99 :	Aide municipale frelons asiatiques
2024-100 :	Renouvellement d'adhésion au CAUE
2024-101 :	Aide municipale frelons asiatiques

4.2 ÉTAT DES MARCHÉS CONCLUS AU 07/11/2024

Numéro	Objet	Attributaire	Montant HT	Notification	Date de fin
24054	1 représentation du spectacle vivant "Goguette Fringante" le 21 juin 2024 à la résidence autonomie Daniel Sacleux	JLB PROD	757,00 €	23/04/2024	21/06/2024
24058	Location avec entretien de vêtements et de linge professionnels pour la restauration collective	INITIAL SAS	24 880,00 €	02/10/2024	07/10/2024
24088	Travaux de la salle de spectacle Carrelage (suite infructueux lot n°8)	HDF CARRELAGE	145 000,00 €	17/10/2024	Fin travaux
24090	Contrat de réservation pour la journée de visite touristique des séniors, le 04 octobre 2024 à la Thiérache	OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE THIERACHE	2 860,00 €	05/08/2024	04/10/2024
24092	Classe neige 2025	MER ET MONTAGNE	51 948,00 €	07/10/2024	Fin prestation
24103	Mission d'instrumentation de la voûte de la collégiale saint piat	UBY SAS	21 324,00 €	05/09/2024	04/09/2026
24104	AMO portant sur le suivi du marché global de performance de l'éclairage public	EECI SAS	9 590,00 €	05/09/2024	31/12/2025
24105	Assurance DO&TRC Pavillon	SMABTP	-	05/09/2024	Fin des travaux
24106	1 représentation du spectacle vivant "Très Qjos" le 27 septembre 2024 à la piscine municipale	LA BOUSSOLE	1 362,41 €	08/08/2024	27/09/2024
24107	1représentation du spectacle vivant « Bon app' » le 18 octobre 2024 à la dalle Ronny Coutteure	LA COMPAGNIE RACINES CARREES	3 184,00 €	03/09/2024	18/10/2024
24108	Location saisonnière de décors de Noël "Joyeuses fêtes"	LEBLANC ILLUMINATIONS	3 580,95 €	03/09/2024	15/01/2025
24109	Contrat de location des matériels et équipements à usage de décoration, d'illumination et d'éclairage	BLACHERE ILLUMINATION	21 322,41 €	03/09/2024	31/01/2025
24111	Prestations de transports par cars via un accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaires-	MARIOTGAMELIN, VOYAGES CATTEAU et TRANSDEV LITTORAL NORD	600 000,00 €	11/10/2024	10/10/2028

Procès-verbal du conseil municipal du 15 novembre 2024

Numéro	Objet	Attributaire	Montant HT	Notification	Date de fin
24118	Formation professionnelle "COMPLEMENTAIRE DU"	ENSEMBLE POUR LA FORMATION	960,00 €	02/09/2024	11/09/2024
24119	Formation professionnelle "La Gazette des communes- Décrypter le projet de loi de finance 2025 - GFI06"	GROUPE MONITEUR	675,00 €	02/09/2024	21/10/2024
24120	Marché subséquent n° 9 à l'accord cadre n° AC.21.01 pour de la location de divers équipements nécessaires à l'organisation des chantiers archéologiques -	RENARD	7 700,00 €	25/09/2024	11/10/2024
24121	1 représentation du spectacle vivant "Carmen : Voyage musical" le 22 septembre 2024 à l'Eglise Saint Joseph	CAMERATA DE FLANDRE HAUTS DE France	2 200,00 €	10/09/2024	22/09/2024
24124	Séjour Neige ados	TEMPS JEUNE	30 000,00 €	28/10/2024	01/03/2025

Numéro	Objet	Attributaire	Montant HT	Notification	Date de fin
24128	Prestations de maintenance des portes automatiques	PORTALP France	948,00 €	29/02/2024	28/02/2028
24128	Prestations de maintenance des portes automatiques	PORTALP France	309,00 €	29/02/2024	28/02/2028
24128	Prestations de maintenance des portes automatiques	PORTALP France	1 896,00 €	29/02/2024	28/02/2028
24131	1 représentation du spectacle vivant "Les Caroline" le 14 novembre 2024 au Trianon	DE LA PIERRE BRUTE SAS	3 165,00 €	27/09/2024	14/11/2024
24135	Marché subséquent n°1 à l'accord cadre n°24111 (AC24.01) pour des prestations de transports par cars	VOYAGES CATTEAU	6 990,70 €	17/10/2024	04/07/2025
24135	Marché subséquent n°1 à l'accord cadre n°24111 (AC24.01) pour des prestations de transports par cars	TRANSDEV LITTORAL NORD	280,00 €	17/10/2024	11/12/2024
24135	Marché subséquent n°1 à l'accord cadre n°24111 (AC24.01) pour des prestations de transports par cars	TRANSDEV LITTORAL NORD	355,00 €	17/10/2024	04/12/2024
24135	Marché subséquent n°1 à l'accord cadre n°24111 (AC24.01) pour des prestations de transports par cars	VOYAGES CATTEAU	227,27 €	17/10/2024	27/11/2024
24135	Marché subséquent n°1 à l'accord cadre n°24111 (AC24.01) pour des prestations de transports par cars	VOYAGES CATTEAU	268,18 €	17/10/2024	27/11/2024
24135	Marché subséquent n°1 à l'accord cadre n°24111 (AC24.01) pour des prestations de transports par cars	VOYAGES CATTEAU	490,91 €	17/10/2024	19/10/2024
24142	CT CENOTAPHE	VERITAS	4 650,00 €	30/10/2024	10/11/2024
24143	CSPS CENOTAPHE	VERITAS	3 300,00 €	30/10/2024	10/11/2024

Monsieur le Maire : Alors, décisions municipales, état des marchés : Y a-t-il des observations par rapport à celui-ci, je crois comprendre, que le Conseil Municipal va s'accélérer soudainement, en fait. Je ne sais pas pourquoi. Y a-t-il des observations particulières sur l'état des marchés et le compte rendu des décisions municipales ? Il n'y a pas eu non plus d'observations, pour être tout à fait transparent, en conférence des présidents, Monsieur DECRAENE, n'avait pas formulé d'observation à ce titre. Première délibération, Monsieur MILLE, vous avez la parole sur la réitération, enfin la reconduite d'un dispositif autour du voyage de mémoire. C'est à vous, Monsieur MILLE.

Aucune remarque sur les Décisions municipales et l'état des marchés

5. COMMISSION PRÉVENTION, SÉCURITÉ, SANTÉ, HANDICAP, AFFAIRES PATRIOTIQUES, VIE ASSOCIATIVE, RELATIONS INTERNATIONALES

Délibération n° 1

VOYAGE DE MEMOIRE 2025

Monsieur MILLE : Merci Monsieur le Maire, depuis plusieurs années, un travail est mené par les équipes pédagogiques du collège Jean Demailly autour du travail de mémoire. Dans ce cadre, la commune a souhaité accompagner le collège dans l'organisation d'un voyage pédagogique en Thuringe, Allemagne, du 22 au 26 avril. Ce type de voyage a été organisé avec succès ces dernières années. Il laisse un souvenir impérissable aux participants. Comme de coutume, les professeurs ont engagé à la fois un travail scolaire et pédagogique, afin d'amener les élèves à réfléchir sur ces sujets, depuis le début d'année. Les conflits mondiaux étant inscrits au programme scolaire pour la troisième, et les faire travailler sur des sujets annexes, comme déportations, travail de mémoire, relations internationales, participations aux commémorations, citoyenneté. Un séjour est organisé pour 37 personnes. 30 élèves seclinois, en 3e au collège Jean Demailly, puis 3 professeurs d'histoire géographie et allemand. Une délégation composée de 4 personnes, 3 élus du groupe majoritaire et 1 du groupe minoritaire, plus un agent municipal. Il faut savoir que les élèves seront encadrés par leurs professeurs, pendant 6 jours. Ce programme, je le nomme, intéressant, une journée d'échanges entre les jeunes Seclinois et les jeunes de notre ville jumelée, d'Apolda. Et la journée consacrée à la visite du camp de Buchenwald, une journée consacrée à la visite de la ville de Weimar. Ce voyage a pour principaux objectifs d'approfondir la connaissance des jeunes sur la Seconde Guerre mondiale, le génocide et le système concentrationnaire nazi, réfléchir sur l'université et la Shoah et la lutte contre le racisme. À leur retour, les jeunes participant au voyage auront ainsi un rôle de passeur de mémoire auprès des autres élèves et de la population. Relations à tisser pour construire une relation durable autour du travail de mémoire, en lien avec les établissements scolaires. Enfin, de permettre à l'ensemble des élèves souhaitant participer au voyage, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle des parents, l'intégralité des frais de voyage, repas, hébergement et visites, est prise en charge par la commune. Aucune participation financière ne sera demandée aux familles. Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le déplacement présenté, ainsi que les modalités de financement de ce voyage.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur MILLE. Avez-vous des questions, des observations à formuler par rapport à cette très belle délibération ?

Pas d'observation. Alors très belle délibération. Moi, je tiens même à dire c'est une des plus belles délibérations que nous portons depuis le début de ce mandat. Permettre effectivement à des collégiens de pouvoir se rendre compte, sur le terrain, de ce que l'homme est capable de faire dans l'horreur. C'est, en tout cas, un acte très important dans la construction de citoyens que l'on souhaite, pour évoluer dans une société en paix. C'est la quatrième fois que nous partons, que les collégiens partent de la sorte. Pour une deuxième fois, donc, ils se rendent à Apolda et visiteront le camp de Buchenwald. Au-delà de cette visite, c'est aussi un travail très important de relations avec les collégiens allemands. Donc, tout à la fois travailler sur le passé, mais aussi de se projeter sur la construction et sur le vivre ensemble à l'échelle de l'espace européen qui demeure un espace en paix depuis 80 ans. On tire beaucoup sur l'Europe. Mais grâce à l'Europe, nous n'avons pas connu de guerre sur notre espace depuis 80 ans. Et ça, il faut le souligner. Sur l'espace européen, pas sur le continent européen. Voilà ! Et il y a une vraie satisfaction aussi au travers de ce dispositif. Monsieur MILLE, vous avez fait part de ce que l'on se faisait « les passeurs de mémoire ». Moi, j'ai un exemple qui me vient à l'esprit. C'est un jeune qui a pu participer à ces voyages de mémoire et qui, aujourd'hui, est quasiment à chaque commémoration porte-drapeau et qui perpétue la mémoire de ceux qui ont donné leur vie pour la France, qui ont donné leur vie pour notre liberté. Et c'est le plus beau des signes, celui qui effectivement notre souhait de transmettre, notre souhait d'être dans l'accompagnement des équipes pédagogiques, des collègues sur ce volet de l'histoire qui n'est pas le détail de l'histoire, mais qui est le point noir de l'histoire. Lorsqu'on constate que ça porte ses fruits par la présence et la présence physique et réitérée de la nouvelle génération, c'est une vraie satisfaction. Voilà, je tenais aussi à vous remercier, au travers de cette délibération que vous portez chaque année, et à l'égard de laquelle nous sommes très fiers, en tout cas, d'avancer à vos côtés sur ce chantier très important. Je passe cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? C'est un vote à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (25 voix pour).

Monsieur le Maire : La parole est maintenant donnée à moi-même, pour la délibération suivante sur l'allocation de la subvention 2024 au bénéfice de l'Union locale de la CGT Seclin pour un montant de 2 336 €.

Délibération n° 2

SUBVENTION 2024 – UNION LOCALE DES SYNDICATS CGT DE SECLIN ET ENVIRONS

Monsieur le Maire : Nous la passons maintenant, puisque le dossier qui avait été déposé jusqu'alors était incomplet. Ce dossier est désormais complet et il est donc conforme à nos attentes. Nous le passons, en fin d'exercice, mais nous le passons toutefois.

Donc, y a-t-il des observations particulières par rapport à cette délibération ? Je ne vois pas d'observation. Je passe donc cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Vote à l'unanimité également.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (25 voix pour).

Délibération suivante, que je porte toujours à votre écoute, l'acquisition de deux surfaces amovibles de handball.

Délibération n° 3

ACQUISITION DE DEUX SURFACES AMOVIBLES DE HANDBALL

Monsieur le Maire : Dans le cadre des Jeux Olympiques 2024, nous nous sommes mis en relation avec la Fédération Française de Handball et l'Agence nationale du sport, pour espérer tenter de faire l'acquisition d'un terrain de handball amovible, que l'on peut reconstituer ou déconstituer sous forme de puzzle. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de pouvoir voir la venue de la flamme Olympique dans le Nord et j'étais très heureux d'accompagner cette dynamique. Mais sur le site lillois, il y avait une plateforme pour allumer le chaudron, eh bien c'est ce type de matériaux et de revêtement qui seront donc mis en œuvre, dans le cadre de cette acquisition. Et donc nous avons tellement bien travaillé le dossier, que ce n'est pas un terrain, mais deux terrains dont nous ferons l'acquisition et qui auront vocation donc à aller dans nos écoles, dans nos établissements scolaires, pour permettre l'apprentissage et l'initiation à la pratique du handball dans les établissements scolaires. En dehors de ces périodes, comme ils sont démontables, on pourra les déployer sur d'autres sites. On ne manquera pas, je pense, d'inventivité pour pouvoir les déployer, pour qu'ils puissent être aussi utilisés au bénéfice des Seclinois et au bénéfice du public. Tout cela, bien évidemment, sera encadré, mais ce qu'il vous est proposé au vote aujourd'hui, donc c'est l'acquisition de deux terrains de handball avec toutefois un élément et une précision financière sur les montants envisagés. Pour la collectivité, ça représente pour un terrain, l'acquisition à hauteur de 7 000 €. Donc 2 terrains : 14 000 € et la valeur de chaque terrain, c'est entre 30 000 et 35 000 €. Voilà ! Donc valeur d'un terrain, entre 30 000 et 35 000 €. 2 terrains, vous aurez fait le calcul, entre 60 000 et 70 000 €. Et nous en faisons l'acquisition pour un montant de 14 000 €. Le co-financement, c'est l'Agence Régionale de Santé et la Fédération Française de Handball avec qui nous avons travaillé en collaboration. L'agence Nationale du Sport. Du sport, pardon. L'ANS. Voilà ! Y a-t-il des observations particulières sur ce dossier ? Pas d'observations ? Je passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (25 voix pour).

Monsieur BACLET, je vous passe la parole sur les délibérations 4 – 5 et 6.

6. COMMISSION FINANCES

Délibération n° 4

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AU DISPOSITIF INTERNE DE SIGNALLEMENT DES ATTEINTES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE, DES ACTES DE VIOLENCE, DE HARCÈLEMENT, DE DISCRIMINATION, D'AGISSEMENTS SEXISTES, DE MENACES OU TOUT AUTRE ACTE D'INTIMIDATION

Monsieur BACLET : Merci, Monsieur le Maire. Pour confirmer vos propos à propos du Rapport Social Unique, le RSU, nous allons vous proposer une délibération sur un dispositif interne de signalement d'atteintes à l'intégrité physique ; en général, tout ce qui est acte de violence et harcèlement. Cette proposition a été présentée au CST du 14 novembre. En décembre 2021, le CDG portait à votre connaissance, la création d'un dispositif signalant les atteintes à l'intégrité. Et depuis mi-2022, nous avons tout de suite adhéré à ce dispositif, que nous vous proposons de renouveler aujourd'hui. Ce dispositif, interne aux signalements, est une prestation du socle que nous avons avec le CDG. Donc pour nous, la partie socle est intégrée dans notre cotisation que nous donnons tous les ans au CDG. La partie socle, c'est simplement une cellule de recueil des plaintes. Donc, nos agents peuvent apporter leur signalement directement, là-bas, au CDG 59. Et à partir de ces signalements, le CDG peut diriger son accompagnement et son soutien soit sur les services compétents, soit sur des services de protection. Voilà. À côté de ce socle, il y a d'autres prestations qui sont proposées par le CDG. Ce sont des prestations complémentaires qui, celles-ci sont payantes, et donc elles sont au même prix que ce qui avait été proposé en 2022. Nous, de notre côté, nous sommes tenus d'informer notre personnel de l'existence de ce dispositif. Donc, le CDG nous fournit des flyers et des affiches que nous mettons systématiquement dans les murs de notre mairie. À côté de ça, nous, on s'engage à désigner un référent de signalement qui n'est autre que notre conseiller de prévention. Et nous avons obtenu de proposer aussi aux agents et aux élus des sensibilisations à ces problèmes. Voilà. Donc, la présente convention, si on en est d'accord, est conclue jusqu'au 31 décembre 2017, cette fois-ci. Donc, il est proposé au Conseil Municipal de confier justement ce dispositif de signalement au CDG et d'approuver la convention d'adhésion qui est en annexe.

Monsieur le Maire : Très bien. Donc effectivement, au stade des communications du Maire, on évoquait les partenaires qui étaient les nôtres pour travailler dans l'accompagnement, dans les situations de harcèlement au travail, des menaces, des agissements sexistes ou autres, qui pourraient subvenir. On est très exactement sur ce champ-là, sur le fait d'être accompagnés par un partenaire, et pour également, porter à la connaissance de tout un chacun, dès lors qu'on est sur un renouvellement, peut-être d'informer de ce que, par le passé, on n'a jamais eu recours à la convention. Ce qui est plutôt bon signe et ce qui veut dire que dans la collectivité, il n'y a pas eu de fait dénoncé de harcèlement, d'agression, telle que je viens de le décrire. Donc c'est plutôt bon signe. Mais au cas où cela devrait se produire, en tout cas, on a les partenaires susceptibles de pouvoir intervenir. Vous avez évoqué le fait que ça a été envisagé en CST hier. C'est une mention que nous rajouterons dans le visa de la délibération. On apportera cette précision-là. Y a-t-il des observations particulières sur cette délibération ? À défaut, je passe au vote. Des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, je vous en remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (25 voix pour).

Délibération suivante, toujours, Monsieur BACLET.

Délibération n° 5 **CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

Monsieur BACLET : Encore une fois pour compléter tout ce qu'on peut apporter pour que notre personnel soit en bien-être au travail, c'est la création d'un emploi permanent. En fait, c'est l'augmentation du temps de notre infirmière qui a aujourd'hui un mi-temps à 0,5 d'un équivalent temps plein et qui va évoluer à 0,7 d'un équivalent en temps plein, soit 70 % de temps. Donc, sous l'autorité de la directrice de la Maison de la petite enfance, notre infirmière, assure les mesures de référent santé et inclusion de la Maison de la petite enfance. Elle assure un savoir préventif et elle veille au bon développement des enfants, en liaison avec la structure de la PMI. Elle veille aussi à l'application des mesures d'hygiène générale et particulière en cas d'épidémie et de pandémie ; assurer des actions d'éducation ou de promotion de la santé auprès du personnel.

Établir les procédures lors de maladie contagieuse d'un enfant ou du personnel ; et d'effectuer des suivis de protocoles d'accueil individualisé, ce qu'on appelle les PAI. Par ailleurs, sous le pilotage du chef de service « Enfance », elle sera la référente du dispositif d'inclusion du Pôle « Parcours Éducatif ». Nous proposons de passer notre infirmière de 50 % à 70 % d'un équivalent temps plein.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations ? Alors, je passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (25 voix pour).

Dernière délibération que vous portez, M. BACLET, sur la création et suppression d'emplois permanents.

Délibération n° 6

CRÉATION – SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS

Monsieur BACLET : Création et suppression d'emplois permanents : Donc là, il s'agit d'une réorganisation plutôt d'un service. Cette proposition a été faite aussi lors du Comité Social Territorial, du CST du 14 novembre. Donc, il s'agit de supprimer un emploi d'assistant administratif du Directeur Général des Services du Maire et de la Directrice de cabinet à temps complet, au sein de la Direction Générale et d'un emploi de Chef de Service du Secrétariat général. Et en fait, on va les remplacer par la création d'un emploi de Directeur de la Communication Interne et la Relation aux Publics au sein du Secrétariat général. Cet emploi recouvre le pilotage de l'accueil de l'Hôtel de Ville, des archives et des missions d'appariteur ; des missions de communication interne et de secrétariat particulier de Monsieur le Maire.

La création d'un emploi de Chef de Projet « Organisation, des instances et des projets transversaux », au sein du Secrétariat général. Cet emploi recouvre également le secrétariat de la Directrice de cabinet et du Directeur Général des Services.

Donc, ce qui est important surtout, c'est de voir que nous allons essayer de mettre, de confirmer, tout ce qui peut être de communication interne, puisque justement, aussi, ça fait partie du bien-être de nos employés sur le terrain. Et donc, c'est encore quelque chose qui va aller dans le bon sens pour notre RSU, l'année prochaine.

Monsieur le Maire : Oui, ce sont les propos que j'allais tenir. C'est qu'effectivement, le renforcement de cette communication interne permettra aussi aux agents de mieux comprendre les orientations données et donc d'avoir plus d'efficacité et de compréhension également dans leurs missions. Vous l'avez souligné, Monsieur BACLET, une petite erreur matérielle s'est glissée dans le visa de la délibération. Ça n'était pas le CST du 11 septembre de 2024, mais bien du 14 novembre 2024. Donc cette erreur matérielle sera rectifiée dans le cadre du compte rendu qui sera dressé.

Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Je passe au vote Abstentions ? Votes contre ? Vote également à l'unanimité des personnes présentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (25 voix pour).

Madame RACHEZ, vous avez deux délibérations. Je vous en prie.

7. COMMISSION LIEN SOCIAL, SÉNIORS, INTERGÉNÉRATIONNEL

Délibération n° 7

CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Madame RACHEZ : Merci, Monsieur le Maire. Donc là, il s'agit d'une convention-cadre liée à l'utilisation de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties des logements locatifs sociaux, situés en quartiers prioritaires de notre Ville. Donc c'est un article, l'article 1388 bis du Code Général des Impôts qui prévoit un abattement de 30 % sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties, des logements locatifs sociaux, situés en quartiers prioritaires de la politique « Ville ».

Les contrats quartiers 2030 signés cette année, ont pour principal objectif, la mobilisation de tous, afin de permettre aux quartiers prioritaires de sortir de la situation de décrochage socio-économique dans laquelle ils se trouvent. Donc, la TFPB, l'abattement dont bénéficient les bailleurs sociaux, constitue une source de financement nécessairement articulée avec les contrats de Ville quartiers 2030 au service des habitants. Elle doit donc permettre un surinvestissement, par rapport aux actions classiques d'un bailleur. Cet abattement s'applique aux logements des quartiers concernés, dont le propriétaire est signataire au 1er janvier 2025, ce qui implique cette délibération aujourd'hui, d'une convention annexée au contrat de ville, conclue pour la période 2025-2030, avec la commune, l'EPCI et le représentant de l'État du département. Convention relative à l'entretien et à la gestion du parc ayant pour but d'améliorer la qualité du service rendu, aux locataires. Donc pour l'année 2025, en lien avec la collectivité, l'État et la MEL, l'Organisme d'Habitations à Loyers Modérés LMH, s'engage à proposer avant la fin du 1er trimestre 25, un programme d'actions prévisionnelles, compensant cet abattement de taxe foncière, dont il bénéficie pour l'année 2025. Le détail de cette programmation sera établi dans un avenant, qui sera présenté en Conseil Municipal avant le 30 juin 2025. Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider d'approuver la convention en pièce jointe et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions, et à signer tous les documents concrétisant cette décision.

Monsieur le Maire : Merci. Donc vous l'aurez compris c'est un abattement qui se traduit par des actions concrètes sur le terrain en quartiers prioritaires. Donc ce n'est pas un abattement, ce n'est pas une faveur fiscale. C'est une traduction d'opérations concrètes sur le terrain visant à toujours travailler à la proximité au sein des quartiers prioritaires de la Ville.

Madame RACHEZ : Voilà. Sans augmenter pour autant les charges des habitants.

Monsieur le Maire : Exactement. Des observations ?
On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité des personnes présentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (25 voix pour).

Vous avez encore la parole, Madame RACHEZ.

Délibération n° 8

MISE EN PLACE D'UNE PERMANENCE D'UN DÉLÉGUÉ DU DÉFENSEUR DES DROITS

Madame RACHEZ : Oui, là, il s'agit d'une mise en place d'une permanence au sein du France Service, la permanence d'un Délégué des Défenseurs des droits. Le défenseur de droit est une autorité administrative indépendante. Son indépendance est garantie par la Constitution. Elle est chargée de veiller au respect des libertés et des droits des citoyens. Les délégués du Défenseur des droits assurent les missions suivantes :

- Défense des droits des usagers des services publics,
- Défense et promotion des droits de l'enfant,
- Lutte contre les discriminations et,
- Promotion de l'égalité.

Nous la mettons en place au niveau du France services, dans la commune, pour, justement, renforcer l'offre de nos services. Et la Ville souhaite développer cette permanence qui aura un accueil assuré à raison d'une demi-journée tous les 15 jours, et organisé sur rendez-vous. Je voudrais quand même ajouter aussi que les délégués des Défenseurs des droits sont des bénévoles, qui arrivent de tous les métiers, que ce soit de la magistrature, de la police, ainsi de suite.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? Non. En tout cas, on peut se féliciter de ce que le France services s'étoffe encore davantage par la présence, en tout cas d'organismes, d'associations, de services publics qui avaient peut-être vocation à s'implanter sur des territoires éloignés. On les raccroche, on les rattache vraiment à notre territoire et on ne peut que s'en féliciter. Que n'avions-nous pas entendu à l'occasion de la création du France services ? Je pense, aujourd'hui, après trois ans d'existence, un petit peu moins peut-être...

Madame RACHEZ : En octobre 2021.

Monsieur le Maire : Voilà. 3 ans d'existence. Je pense qu'on peut vraiment, vraiment, vraiment se féliciter d'avoir mis en œuvre, d'avoir mis en place un tel dispositif. Quand je disais tout à l'heure que notre objectif c'était de maintenir à maxima le nombre de services publics sur la ville, sans cet outil, nous n'y serions pas parvenus. Voilà. Donc c'est vraiment un choix judicieux que nous avons opéré dès le début de ce mandat, et ça se traduit par une offre toujours plus importante de services publics au sein de notre collectivité.

On passe au vote. Des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (25 voix pour).

Madame GABREL, pour une délibération.

8. COMMISSION RAYONNEMENT & INCLUSION DANS LES MANIFESTATIONS CULTURELLES, SPORTIVES & COMMERCIALES – COMMUNICATION

Délibération n° 9

SUBVENTION 2024 – ASSOCIATION SECLINOISE PÉTANQUE PASSION

Madame GABREL : Bonsoir, l'association Seclin Pétanque Passion nous a sollicités pour cette subvention annuelle. Son dossier ayant été complété dernièrement, nous pouvons maintenant accepter de la subventionner pour 500 euros.

Monsieur le Maire : Très bien. Voilà. Je n'ai pas d'observation particulière, si ce n'est qu'on est très heureux que la pratique de la pétanque se déploie toujours davantage au sein de notre commune, y compris sur des espaces qui étaient un petit peu à l'abandon, notamment au niveau du Parc de la Ramie, où on a quatre pistes supplémentaires désormais, ou six pistes, pardon, six pistes supplémentaires aujourd'hui pour la pratique, donc de la pétanque, donc l'accompagnement financier aussi au bénéfice de cette association, contribue à la promotion de cette discipline. Y a-t-il des observations ? Non ? Alors des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (25 voix pour).

Madame MASSET pour la délibération relative à la tarification du séjour de ski.

9. COMMISSION PARCOURS ÉDUCATIF

Délibération n° 10

TARIFICATION DU SÉJOUR SKI 2025

Madame MASSET : Oui, c'est ça. Le séjour de ski 2025, donc cette année, il aura lieu du 9 au 15 février. Il concernera les jeunes Seclinois de 12 à 17 ans. Ce séjour est proposé à 25 jeunes. Pour l'année 2025, en vue de favoriser les conditions d'accès aux séjours ski, la préfecture du Nord relance un appel à projets à destination des jeunes âgés de 12 à 17 ans, vivant dans les quartiers repris en géographie prioritaire du contrat de Ville. Si le projet est retenu, la participation des jeunes issus du QPV pourrait être financée jusqu'à 80 %. À noter que le coût par participant est de 1 196 €. Et dans ce cadre, il est proposé une tarification familiale. Donc nous avons revu la grille, afin d'équilibrer notamment les tranches au niveau du QF et de les aligner au niveau des grilles que l'on avait votées dernièrement. Il est proposé au Conseil Municipal de décider :

- De valider la proposition du séjour ski organisé pendant les vacances scolaires d'hiver 2025.
- D'entériner la tarification des familles, en fonction des quotients familiaux comme indiqués ci-dessus et,
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tout document concernant l'organisation de ce séjour.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations sur cette délibération ? Non ? On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (25 voix pour).

Merci, Madame MASSET. On revient vers vous dans quelques instants, après que Monsieur LESCROART ait pu nous expliciter sa délibération sur le salon « Mon métier Avenir ».

Délibération n° 11

SALON MON MÉTIER AVENIR – ANNÉE 2025

Monsieur LESCROART : Oui bonsoir, cette délibération porte donc sur la reconduction du salon « Mon Métier Avenir » pour 2025 . Les deux derniers événements ont été une réussite. Nous allons seulement faire une évolution sur le jour du salon, qui sera un mardi plutôt qu'un mercredi, suite au retour des professionnels. Et nous élargissons notre partenariat avec le lycée de Gondécourt qui rejoint le Collège Jean Demailly et le lycée professionnel de Seclin. Donc il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la tenue de cet événement.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations ? Non ? Juste pour indiquer que c'est l'occasion aussi de féliciter ceux que je n'aurais pas pu voir ce soir. Mais on remettait ce soir les diplômes du Brevet des Collèges, les diplômes également au niveau du lycée professionnel. J'ai pu passer très rapidement, mais voilà, l'objectif était de féliciter en tout cas les lycéens qui avaient pu obtenir de très très bons résultats et ce dispositif, « Mon Métier Avenir » permet également de mettre en relation des jeunes en recherche d'emploi, en quête d'expérience professionnelle, avec en face d'eux, des professionnels de plus en plus importants. On essaye d'élargir, là aussi, la palette de professionnels susceptibles de pouvoir répondre à certaines attentes. Donc on est très au revoir en tout cas que ce dispositif et cette journée soient reconduits, avec un maximum en tout cas de collégiens, de lycéens, y compris sur Gondécourt, puisqu'on a beaucoup quand même de lycéens qui sont sur Gondécourt. Donc il y a un certain sens aussi à travailler en collaboration avec cet établissement.

Voilà je passe au vote cette délibération. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité des personnes présentes. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (25 voix pour).

Je reviens vers vous, Madame MASSET, pour le renouvellement de l'adhésion à l'ANACEJ.

Délibération n° 12

ASSOCIATION ANACEJ – RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2025

Madame MASSET : Alors, c'est une délibération qu'on a l'habitude de prendre chaque année. Donc, la Ville de Seclin est concernée notamment dans le cadre du Conseil Municipal des enfants et du Conseil des Jeunes dont les objectifs, il faut le rappeler, sont de permettre l'apprentissage à la citoyenneté et à la démocratie, favoriser l'expression, le débat ; participer activement à la mise en place de projets ou d'actions pour les enfants et les jeunes Seclinois. Être acteur de leur Ville en participant aux projets qui les concernent ; et être enfin un relais de communication entre les élus et les jeunes Seclinois. Il est proposé au Conseil Municipal de décider de renouveler cette adhésion à l'ANACEJ, d'un montant de 860,90 €.

Monsieur le Maire : Très bien. Alors, c'est un dispositif qui est important, puisque des agents passent par ce biais-là. On a des exemples en tête. Et le coût de la formation est réduit lorsque, effectivement, nous en sommes adhérents. Donc ce sont quand même des formations de qualité qui sont dispensées. Au bénéfice, c'est également dans la continuité de ce que j'ai pu évoquer à l'occasion de la restitution du RSU : Former, former toujours davantage, former mieux, pour permettre des évolutions de carrière. En tout cas, ce dispositif contribue pleinement, en tout cas, au fait de pouvoir avancer en partenariat avec les agents sur leurs objectifs professionnels. Et puis également, par le biais de l'ANACEJ, j'en profite, on avait pu également travailler à ce qu'un groupe de 13 jeunes puisse se rendre sur des épreuves de basket-ball, le 3 août, opposant les États-Unis à Porto Rico, à l'occasion des Jeux Olympiques. Voilà !

Donc le fait de créer des partenariats de ce type permet aussi, parfois, sur des manifestations spécifiques, d'avoir quelques faveurs, on va dire, au bénéfice, de nos Seclinois. Voilà. On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, je vous en remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (25 voix pour).

Monsieur LEMAITRE, délibération n° 13 sur la convention de rétrocession des équipements du nouveau quartier « Martha DESRUMAUX ».

11. COMMISSION PATRIMOINE, AMÉNAGEMENT ET SERVICES TECHNIQUES

Délibération n° 13

**CONVENTION DE RÉTROCESSION DES ÉQUIPEMENTS DU NOUVEAU QUARTIER
« MARTHA DESRUMAUX »**

Monsieur LEMAITRE : Merci, Monsieur le Maire. Comme suite, après chaque aménagement, il est donné la possibilité à l'aménageur de proposer à la Métropole Européenne de Lille et à la Ville de reprendre possession d'un certain nombre d'ouvrages, dont la voirie, l'assainissement, les réseaux d'énergie pour les compétences communautaires et la plantation, le mobilier et l'éclairage pour les compétences communales. Vous comprenez que pour la commune, ça occasionne des responsabilités supplémentaires et des charges supplémentaires. Donc, c'est avec beaucoup d'attention qu'on se rapproche de l'aménageur pour savoir dans quelles circonstances les travaux ont été faits selon les règles de l'art et c'est seulement à ces conditions que l'on s'autorise à reprendre la responsabilité, donc des ouvrages que j'ai pu citer. Et donc, cette question se pose pour le quartier Martha Desrumaux et c'est tout le fondement de cette délibération. Et ça se posera aussi pour la résidence Simone Veil, mais avec beaucoup plus de prudence, au regard de la qualité des ouvrages qui ont été réalisés. Donc là, il est proposé dans un premier temps au Conseil Municipal, donc de décider de valider le principe de rétrocession. Ce n'est pas la rétrocession, c'est le principe de rétrocession des équipements pouvant relever des compétences communales et d'autoriser, Monsieur le Maire, à signer la convention reprise en annexe et tout acte administratif mettant en œuvre cette convention.

Monsieur le Maire : Des observations ? Sur quelque chose que l'on opère régulièrement, enfin à chaque fois qu'effectivement des réalisations immobilières sont abouties, livrées, qu'il y a des enjeux d'éclairage, de voirie. Ce sont vers des rétrocessions que l'on opère. Peut-être une petite information sur la rétrocession d'une autre résidence dont la réalisation avait été portée par mes prédécesseurs où de nombreux aménagements ne sont toujours pas, en tout cas, à nos yeux réalisés dans les règles de l'art, et donc sur le Domaine de la Cartonnerie, la résidence Simone Veil, à titre d'information, la rétrocession ne s'est toujours pas opérée vers la Ville, puisqu'aujourd'hui, on n'est toujours pas satisfaits, en tout cas, des travaux qui ont été réalisés. Donc là, on adopte le principe. Quant à adopter la rétrocession définitive, il peut encore y avoir du chemin pour preuve l'exemple de la Cartonnerie. On passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (25 voix pour).

Madame GAUDEFROY, je vous passe la parole sur les sujets de l'eau.

Délibération n° 14

CONVENTIONS RELATIVES AUX AUDITS HYDRIQUES

Madame GAUDEFROY : Oui, merci, Monsieur le Maire. Donc la délibération n° 14 concerne des conventions, que nous allons probablement signer. Elles sont relatives aux audits hydriques, que nous sommes en train de mener. Donc la société Veolia et avec Iléo, qui est missionnée par la MEL et qui a pour objectif de réduire les consommations hydriques sur les dix prochaines années de 10 %. Donc ces deux sociétés ont mené au sein de notre collectivité, et sont en train de finaliser quatre audits hydriques sur quatre de nos sites.

Ces audits ont pour objectif de déterminer s'il est possible de réduire la consommation en eau de nos sites. Et conformément aux objectifs de cette initiative, il est prévu d'établir une convention à l'issue de ces audits, en fonction de chacun des bâtiments communaux qui auront été audités. Et cela nous permettra et nous engagera à réduire de 15 % la consommation d'eau dans les deux ans, suivant la signature de la convention. Bien évidemment nous mettrons en œuvre des aménagements et des travaux afin de pouvoir établir une réduction assez significative de 15 % de cette consommation d'eau. Donc il est proposé au Conseil Municipal, de décider de vous autoriser à signer les conventions relatives à ces audits.

Monsieur le Maire : Très bien. Des observations ? La démarche étant de poursuivre ce qu'on a déjà initié. Des réserves d'eau ont été déployées dans certains cimetières. Des retenues d'eau ont été déployées. Donc là, l'objectif, en tout cas c'est aussi pour la collectivité de se montrer exemplaire sur la gestion que l'on peut avoir de l'eau. Là-dessus on est très heureux d'avancer sur ce dispositif et je tiens aussi à vous remercier pour tout le travail que vous portez sur ces sujets environnementaux, absolument prépondérants pour l'avenir. Mais enfin, avant de vous remercier on va passer au vote et je vous remercierai après.

Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité et donc je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (25 voix pour).

Je vous repasse la parole, Monsieur LEMAITRE.

Délibération n° 15

CESSION À L'EURO SYMBOLIQUE À LA MEL DE LA PARCELLE CADASTRÉE XA 00231

Monsieur LEMAITRE : Je profite pour remercier Madame GAUDEFROY, puisqu'on est très attentifs depuis le début du mandat sur le suivi des énergies et notre énergie se porte maintenant également sur le fluide : eau. C'est très important pour faire baisser les factures et préserver l'environnement. Cession à l'euro symbolique donc, à la Métropole Européenne d'une parcelle cadastrée. Donc vous trouverez le nom sur la délibération, enfin le code. Au cours du printemps dernier, des exploitants de commerce dans la zone de l'Épinette ont subi des coulées de boues. Et donc au regard du constat qui a été fait sur le terrain, la MEL, donc, s'est proposé de réaliser un ouvrage coûteux à condition, et c'est toujours comme ça que ça se passe, que la Ville puisse lui céder à l'euro symbolique un bout de parcelle. Donc c'est bien évidemment dans cette logique-là que nous allons passer aux étapes suivantes, puisque nous préférons céder à l'euro symbolique, plutôt que prendre la charge de l'ouvrage qui donc, se compte en quelques dizaines de milliers d'euros. Donc il est proposé au Conseil Municipal de décider d'autoriser Monsieur le Maire, après avis du Service des Domaines, à céder par anticipation, à l'euro symbolique, cette parcelle au profit de la Métropole Européenne de Lille, d'autoriser Monsieur le Maire, à régulariser tous les actes afférents à cette opération, de procéder à la sortie du bien du patrimoine de la Ville, conformément aux dispositions budgétaires et comptables en vigueur, de préciser que le transfert de propriété n'est pas soumis à une décision de déclassement du domaine public, dans la mesure où il est inscrit dans le cadre de l'article L312-1 du CG3P.

Monsieur le Maire : Merci pour ces détails. Y a-t-il des observations ? Non. Donc l'objectif de cette délibération, en tout cas, c'est d'éviter ce qui s'est traduit lors des pluies très abondantes de l'automne dernier. C'était même au printemps, me semble-t-il. Du printemps, où sur la zone commerciale, je veux dire, on a eu des coulées de boues quand même dans certaines entreprises qui étaient le reflet d'une problématique d'assainissement et d'évacuation des eaux. Donc l'objectif de cette session de parcelle, c'est effectivement de permettre à la MEL de réaliser les travaux d'aménagement qui éviteront à l'avenir de telles nuisances pour les entreprises implantées sur la zone.

Je passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Je vous en remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (25 voix pour).

C'est toujours à vous, Monsieur LEMAITRE.

Délibération n° 16

CONVENTIONNEMENT POUR LA MISE À DISPOSITION DE LOCAUX À DESTINATION DE L'ASSOCIATION HORTIBAT

Monsieur LEMAITRE : Merci, Monsieur le Maire. Du coup, nous sommes aussi attentifs depuis le début du mandat sur la qualité de l'espace public et sur l'entretien de cet espace public. Je remercie les services qui, ardemment, travaillent au quotidien et vous avez pu en prendre connaissance dans le dernier « Seclin, ma Ville », illustré par des photos. Et donc, on se réjouit à travers une offre de concours de l'association Hortibat, de pouvoir renforcer nos effectifs sur ce domaine-là, pour encore plus être attentifs à ce que la Ville soit propre, que la propreté urbaine devienne encore une motivation supplémentaire pour nous. Bien évidemment, qui doit être partagé par l'ensemble des Seclinois, puisque le territoire étant vaste et, face à des comportements dévoyés, malheureusement, nous n'avons pas assez de services pour pouvoir rattraper de mauvaises attitudes. Donc j'encourage chacun à faire que notre Ville soit propre et ne pas dépendre uniquement des services. Donc je propose au Conseil Municipal de décider d'accepter l'offre de concours de l'association Hortibat, visant à réaliser des travaux d'entretien et d'aménagement des espaces verts, de mettre à disposition, par le biais d'une convention, un bureau, une salle d'accueil et convivialités situés à la salle Georges Carpentier, dont l'association occupante était volontaire pour le partager, pour assurer les formations et une partie des hangars de stockage également, rue des Comtesses de Flandre, pour tout ce qui est matériel. Que cette mise à disposition soit consentie à titre gratuit, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition, à effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution. Et enfin, de prévoir qu'en cas de non-respect de la convention, celle-ci pourra être résiliée par la commune.

Monsieur le Maire : Merci. Alors, pour assurer tout le monde, l'Union Musicale de Seclin qui est l'association qui a toujours pour habitude d'être présente au sein de la salle Carpentier, après des échanges qu'on avait pu avoir avec elle, était parfaitement consciente de ce que les locaux dans lesquels elle était, étaient particulièrement, en surface en tout cas, importants, et que dans son usage d'association, l'Union Musicale n'avait pas nécessairement besoin d'une telle superficie pour pouvoir dispenser au mieux les cours et la musique auprès des adhérents de l'association. On a eu un contact avec l'association Hortibat, donc qui est objet de la délibération qui procède donc à une offre de concours, sur le fait de pouvoir permettre d'apporter de la formation à des publics désireux de se faire la main verte, sur les métiers relatifs à l'entretien des espaces verts. Et donc la salle Carpentier, vous savez, ce sont d'anciennes salles de classe, donc particulièrement propices pour en devenir un lieu de formation. Et donc ce qui est formidable, c'est de, quelque part, redonner à cet espace sa destination première, d'en faire un lieu de formation, au bénéfice de personnes désireuses de s'engager sur une démarche professionnalisante autour de l'entretien des espaces verts. Et, en contrepartie, c'est tout l'intérêt de la chose, Seclin devient un terrain de jeu pour cette association de formation, ce qui nous permettra d'aménager des espaces que nous n'aurions plus pu aménager, faute de budget, faute de ressources humaines suffisantes. Donc, on a un certain nombre de sites qui aujourd'hui sont complètement laissés à l'abandon et qui auront vocation à être aménagés, entretenus de façon bien plus qualitative, grâce à cette formation dispensée au bénéfice de ce public. Donc, vous voyez qu'on est vraiment sur du donnant-donnant total. On permet à cette association d'accéder à des locaux de formation. Cette formation nous permet d'entretenir nos espaces verts, là où on ne serait pas en capacité de le faire. Et puis, à l'Union Musicale, dans la démarche de mutualisation de nos espaces, estimant qu'elle bénéficiait d'espace important à son bénéfice, elle en était très heureuse, mais avait bien conscience, en tout cas, que cela pouvait être aussi un poids pour la collectivité, en termes de consommation, de flux et qu'elle s'associe pleinement à notre démarche de mutualiser nos espaces, pour réduire aussi le coup porté sur la collectivité. Voilà, si je pouvais apporter quelques éléments complémentaires à cette très belle délibération également que je passe, s'il n'y a pas d'autres observations, au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je n'en vois pas. Cette délibération est donc acquise à l'unanimité également.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (25 voix pour).

Et la dernière délibération... pardon, l'avant-dernière délibération, vous la portez toujours, Monsieur LEMAITRE ?

Délibération n° 17

INSTITUTION DES DÉCLARATIONS PRÉALABLES POUR LES TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FAÇADE

Monsieur LEMAITRE : Oui. Donc dans la préoccupation d'avoir une qualité de l'espace public, nous est donnée la possibilité de prêter attention aux travaux de ravalement de façades. Donc on propose justement que, à chaque fois qu'il y a des travaux de ravalement de façades, le service urbanisme soit attentif à la qualité des travaux réalisés. Donc il est proposé de ne pas mettre en œuvre cette possibilité de déroger, mais au contraire d'exiger une déclaration préalable pour ce type de travaux. Et donc il est proposé au Conseil Municipal de décider d'instaurer la déclaration préalable pour les travaux de ravalement de tout ou partie de bâtiments sur l'ensemble du territoire communal et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux déclarations préalables en découlant.

Monsieur le Maire : Des questions aux observations ?
Nous pouvons passer au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (25 voix pour).

Et donc, comme je l'indiquais, dernière délibération, Madame GAUDEFROY, vous la portez.

Délibération n° 18

ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT À DES PARTICULIERS

Madame GAUDEFROY : Oui, donc la dernière délibération concerne tous les Conseils Municipaux, c'est l'attribution de subventions d'équipements à des particuliers. Donc je le rappelle, les primes « Éco Habitat » s'inscrivent dans le nouveau plan communal de développement durable. L'objectif de ces primes, c'est de proposer des aides aux habitants qui souhaitent réaliser des travaux énergétiques, afin de faire des économies sur leur facture énergétique et de faire participer l'ensemble des Seclinois, afin de réduire l'empreinte carbone, face aux dérèglements climatiques. Il est donc proposé au vote 10 subventions d'équipement au sein de ce Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : Très bien. Des observations ?
On passe au vote : Abstentions ? Votes contre ? Merci. Vote à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (25 voix pour).

Monsieur le Maire : Avant de nous quitter et de nous retrouver autour d'un verre de l'amitié dans quelques instants. Je vais laisser la parole peut-être à Monsieur David WEKSTEEN qui va promouvoir et sans doute féliciter, comme je le fais à l'instant, Monsieur Pascal FOVEAU, notre rucher municipal en herbe. Vous allez probablement nous parler de ceci. Voilà. Monsieur WEKSTEEN, c'est à vous.

Monsieur WEKSTEEN : Tout à fait. Donc c'est le rucher municipal qui, comme ces deux ou trois dernières années, nous offre un échantillon de sa production. À savoir que le rucher municipal de Seclin contribue à la sauvegarde de la biodiversité sur notre territoire. Cette année, sept ruches sont conduites par une dizaine d'apiculteurs amateurs formés. Ces apiculteurs participent aussi à l'animation dans la Ville. Par exemple, en 2022, le rucher municipal avait fait l'acquisition d'un escape game, pour mieux faire connaître l'intérêt et la diversité de l'antomophone, c'est-à-dire les insectes. Régulièrement, des séances de sensibilisation du public sont faites, comme cela a été le cas lors du dernier forum des associations. Alors, la récolte de l'été 2024, il y a un petit goût mentholé de tilleul. Elle a été assez modeste, du fait d'une météo capricieuse, avec beaucoup d'humidité.
Par contre, on a pu, et ça s'est vérifié avec le Rucher, on a pu constater que la pression faite sur les ruches, la pression du Frelon asiatique s'est à peu près stabilisée. Ce qui est aussi confirmé avec les demandes d'aide qui étaient dans le cadre de notre plan local de lutte contre le Frelon asiatique. Donc là où dans notre collectivité, l'accroissement des ruchers est exponentiel, on arrive à peu près à le stabiliser pour l'instant, en sachant bien sûr qu'on nage à contre-courant. Mais, pour la sécurité des Seclinois, on fait ce qu'il faut pour essayer d'endiguer cette explosion. Voilà ! Donc je regarde Pascal, c'est à peu près tout ce qu'il y avait à dire. Donc j'en reste là. Ceux qui ne sont pas là, qui sont absents, ceux qui ont délégation pour les absents prennent le pot pour le remettre aux absents. Merci.

Procès-verbal du conseil municipal du 15 novembre 2024

Monsieur le Maire : Alors je ne sais pas qui prendra les pots de miel pour Seclin en commun. On leur remettra, en tout cas, puisqu'ils étaient là au début du Conseil. Merci en tout cas pour ces précisions et un grand merci à Pascal FOVEAU, qui est présent aussi sur un certain nombre de manifestations, au forum des associations, sur un certain nombre de manifestations portées par la Ville, pour toujours promouvoir et faire de la pédagogie sur l'importance de la préservation de la faune et, de façon plus particulière, des abeilles. Voilà. Je vois qu'un micro s'est également allumé. Monsieur SERRURIER, nous avons en principe terminé le Conseil municipal. Je vous laisse la main parce que je suis un démocrate, mais j'espère que...

Monsieur SERRURIER : Vous êtes un grand démocrate, effectivement, Monsieur le Maire, je vous remercie. Et en fait, c'est un peu dans la même lignée que l'intervention de Monsieur WEKSTEEN, puisque ceci est un pot de miel, et ceci n'est pas une cuillère à miel. C'est un marque-page. Et je voulais juste signaler et remercier l'ensemble des services, autour d'un projet qui est vraiment très fédérateur. C'est un marque-page, en fait, ça se met dans les pages d'un livre de Seclin, qui font preuve, qui se fédèrent autour de tout ça. Et ils ont plein d'idées. On a ce marque-page qui a germé dans l'idée de Madame Paméla BOITTIAUX il y a quelques jours. On l'a ici. Ça va être distribué un peu partout et, surtout, je voudrais vraiment insister sur le fait que l'année dernière, on avait un très beau logo, qu'on avait fait réaliser par une entreprise et que maintenant ça va bien plus loin. Ce logo, je le trouve très très beau aussi. Il a été réalisé par le service « Communication » et je suis content aussi de voir, par exemple, Madame PROUVEUR qui est là et qui participe aussi à tout ça. Donc si vous le voulez bien, moi je souhaiterais qu'on applaudisse ce service finalement. Mais le miel, c'est bon quand même.

Monsieur le Maire : Voilà ! Écoutez, nous en avons terminé pour ce Conseil Municipal et je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée.

Séance levée à 19 heures 46.

Approuvé au conseil municipal du 19 décembre 2024

Amandine MASSET


Secrétaire de séance

Adjointe au Maire déléguée au
Parcours Éducatif



François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental

Vice-président aux Sports et à la vie associative